



PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

REPORTING • 27 février 2025

INFORMATION MMF

Par dérogation, la SICAV envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



Alexandre MONTFERME
Gérant



Rémi DURAN
Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Déléguataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0000299877
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Standard
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 11h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous. <= 40 M€ : néant ; Sous. > 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de décembre
Frais courants	0,24% TTC

DONNÉES AU 27.02.2025

Valeur liquidative	2 748,947 €
Nombre de parts	279 943,000
Actif net global	769,55 M€
Actif net de la part	769,55 M€

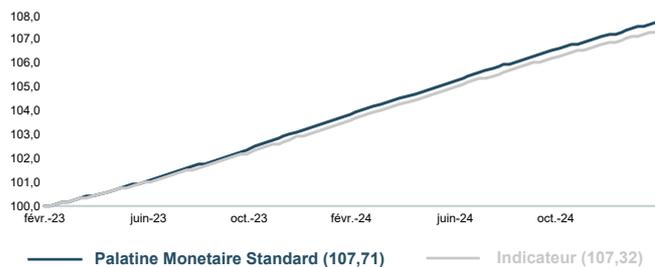
PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

REPORTING • 27 février 2025

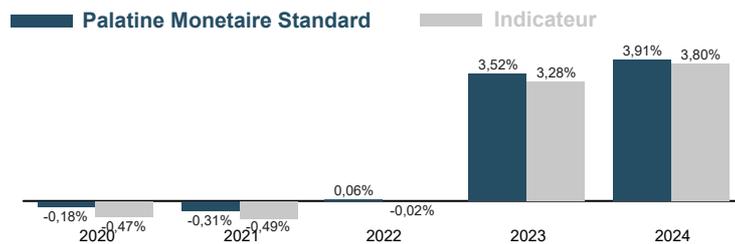
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 28.02.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	0,24%	0,80%	0,51%	3,70%	8,25%	7,68%	7,77%
Indicateur	0,21%	0,74%	0,46%	3,57%	7,78%	6,72%	5,01%
Ecart de performance	0,03%	0,06%	0,05%	0,13%	0,47%	0,96%	2,76%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	3,12%	3,25%	3,23%	3,71%	2,68%	1,49%	0,75%
Indicateur	2,80%	3,00%	2,91%	3,58%	2,53%	1,31%	0,49%
Ecart de performance	0,32%	0,25%	0,32%	0,13%	0,15%	0,18%	0,26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,22%	0,13%	0,13%	0,09%	0,24%	0,29%	0,23%
Volatilité de l'indicateur	0,19%	0,12%	0,10%	0,09%	0,23%	0,27%	0,22%
Tracking error	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,05%	0,11%	0,08%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 30 janvier, la BCE a baissé à nouveau ses taux directeurs de 25bps: taux de facilité de dépôt abaissé de 3.00% à 2.75%, taux «refi» de 3.15% à 2.90% et taux de facilité de prêt marginal de 3.40% à 3.15%. Toutefois cette décision s'est accompagnée de commentaires fournissant peu d'informations sur les décisions futures de l'Institution. En effet, dans son communiqué, le Conseil des gouverneurs présidé par Christine Lagarde a énoncé qu'il «est déterminé à faire en sorte que l'inflation se stabilise durablement à son objectif de 2 % à moyen terme. Une certaine vigilance en matière d'inflation semble donc encore s'imposer compte tenu des tensions sur le commerce mondial avec, notamment, l'arrivée au pouvoir du nouveau président américain et la décarbonation des économies qui sont des facteurs potentiels de hausse de l'inflation.

Il doit être souligné que cette décision de la BCE est intervenue en plines turbulences politiques au sein des deux principales économies de la zone euro également susceptibles de freiner la croissance puisqu'en France le maintien du gouvernement du 1er ministre Bayrou n'est pas acquis et qu'en Allemagne des élections anticipées doivent se tenir fin février. On ajoutera que de son côté la FED a laissé ses taux inchangés compte tenu d'un marché du travail solide et dans l'attente des premiers impacts sur l'économie américaine des premières mesures du Président Trump. On notera toutefois que le "core PCE", qui est la mesure d'inflation la plus suivie par la Fed, a enfin baissé passant à +2.6% en janvier, soit son plus bas niveau depuis mars 2021.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, en 2024, en rythme trimestriel, le PIB s'est affiché à +0.1% au Q4 contre +0.4% au Q3, +0.2% au Q2 et +0.3% au Q1. Au final, en rythme annuel, le PIB de l'année 2024 de la zone s'établit donc à 0,7%. Si les risques de récession semblent pour l'instant avoir été repoussés, le niveau de l'activité demeure faible et cette faiblesse pourrait s'accroître. En effet, en ce qui concerne l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche stable à 50.2 en février comme en janvier et se situe juste au-dessus des 50 mais, en y regardant de plus près, en fait il oscille autour de ce seuil depuis un an. L'indice PMI du secteur des services baisse quant à lui légèrement à 50.7 en février contre 51.3 en janvier. En revanche l'indice PMI du secteur industriel est enfin en hausse à 47.3 en février contre 46.6 en janvier: Il retrouve ainsi le niveau qui était le sien en mars 2023 mais demeure sous les 50 pour le 32ème mois consécutif ! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, après un rebond en janvier à +2.5%, celle de février retombe à +2.4% grâce à un reflux des tarifs de l'énergie. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), recule également légèrement en février à +2.6%.

Dans ce contexte, en février, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.691% (+2.920% en janvier), celle du swap 1 an OIS à +2.099% (+2.231% en janvier) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.525% (+2.704% en janvier).

Pour ce qui est des taux obligataires de la zone euro, le taux du Bund 10 ans s'affiche fin février en légère baisse à +2.41% contre +2.46% fin janvier. De même le taux du BONOS espagnol 10 ans est en légère baisse à +3.04% fin février contre +3.07% fin janvier tout comme celui du BTP italien 10 ans à +3.54% fin février contre +3.55% fin janvier. Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois de février à +3.14% contre +3.20% fin janvier. Ainsi le spread OAT/bund s'est à nouveau sensiblement détendu passant d'un mois sur l'autre de +75bps fin janvier à +73bps. Cela est la conséquence du vote du budget du gouvernement Bayrou qui aura donc franchi l'obstacle qui avait en revanche marqué la fin de son prédécesseur.

En ce qui concerne le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a légèrement augmenté d'un mois sur l'autre passant de +53bps fin janvier à +54bps fin février. Ce niveau de l'indice a de quoi surprendre compte tenu de la faiblesse de la situation économique de la zone euro et des nombreuses difficultés actuellement rencontrées par certains de ses grands secteurs industriels que sont l'automobile, la grande distribution, l'acier, le luxe et l'immobilier se traduisant par de nombreuses annonces de fermeture de sites notamment en France et en Allemagne.

La performance du fonds s'établit à +0,24% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,21%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 44 et 180 jours en fin de mois.

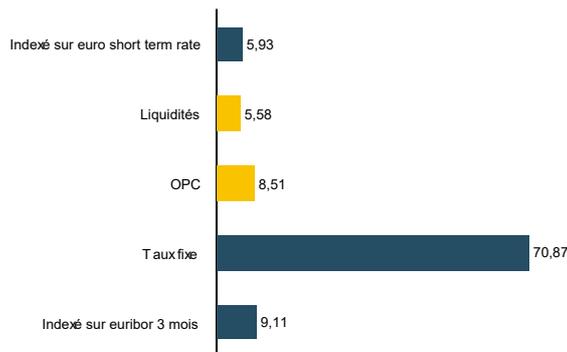
PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

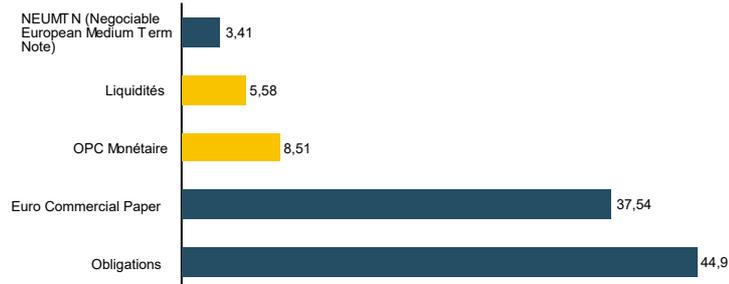
REPORTING • 27 février 2025

ALLOCATION (%)

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



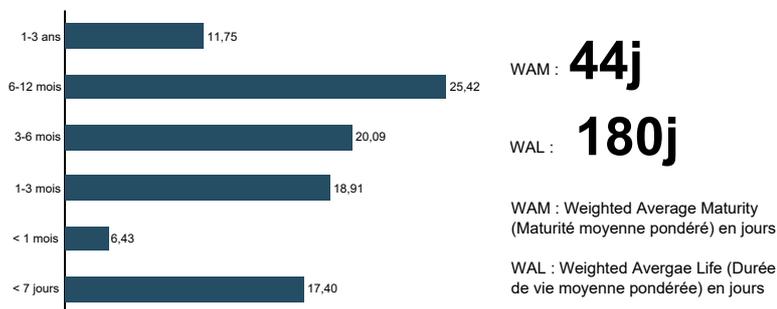
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	50,18%
FINANCIÈRES	35,73%
LIQUIDITÉS	5,58%
OPC	8,51%

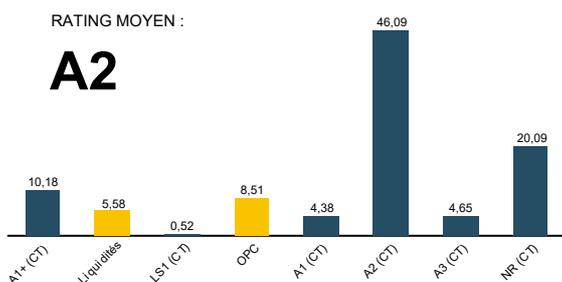
PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 111 émetteurs)

LBPAM ISEONIA 6 12 (OPC)	4,26%
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (OPC)	4,25%
EIFFAGE (CORPORATES)	2,75%
ELIS SA (CORPORATES)	2,71%
VALEO SE (CORPORATES)	2,45%

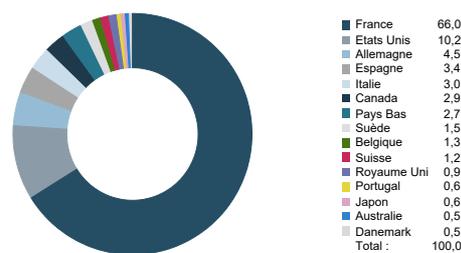
RÉPARTITION PAR MATURITÉ



RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 167 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
FR0128816420: UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 220425	2,07%	Entreprises	Etats Unis
XS2743547809: PURPLE PROTECTED ASSET OIEST+0.1	1,97%	Etablissements et institutions financières	France
FR0128348143: NEU MTN EIFFAGE 30/05/2025 EURIB	1,71%	Entreprises	France
FR0129025435: VALEO SA 270525 FIX 0.0	1,29%	Entreprises	France
FR0013425139: PUBFP 0.625% 13/06/25	1,21%	Entreprises	France
DE000A3MP4T1: ANNGR 0 12/01/25	1,17%	Entreprises	Allemagne
XS2696903728: ISPIM 4.5% 10/02/25	1,07%	Etablissements et institutions financières	Italie
XS2764789231: FTV 3.7 02/13/26	1,05%	Entreprises	Etats Unis

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est une SICAV, agréé en France et supervisée par l'AMF. est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 68 rue du faubourg saint honorée 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.